



AG2R LA MONDIALE

ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT

EVOLUTION DES COTISATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2018

Personnel Enseignant :

2018	Contribution Etablissement	Contribution Participant	Total Cotisations Appelées
Décès et IAD	0,42 %		0,42 %
Incapacité		0,14 %	0,14 %
Invalidité	0,33 %		0,33 %
CSG/CRDS		0,06 %	0,06 %
TOTAL	0,75 %	0,20 %	0,95 %

Pour les établissements de Bretagne, le forfait trimestriel s'élève à **62,28 €**.